

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DE DEUIL-LA-BARRE
(2007-2009)**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DES QUARTIERS DES MORTEFONTAINES ET DE LA GALATHEE.....	P. 4
A. Présentation de Deuil-la-Barre.....	P. 4
1. Situation géographique.....	P. 4
2. Caractéristiques démographiques.....	P. 4
3. Habitat et logement.....	P. 6
4. Economie et emploi.....	P. 6
5. Potentiel fiscal.....	P. 8
B. Présentation de la Z.U.S. de la Galathée.....	P. 9
1. Périmètre de la Z.U.S.....	P. 9
2. Situation géographique.....	P. 9
3. Urbanisme et logement.....	P. 10
4. Evolution démographique.....	P. 10
5. Caractéristiques socio-économiques.....	P. 10
C. Présentation du quartier des Mortefontaines.....	P. 12
1. Situation géographique.....	P. 12
2. Démographie.....	P. 12
3. Urbanisme.....	P. 12
4. Caractéristiques socio-économiques de la population.....	P. 12
5. Commerces et équipements publics.....	P. 13
II. LA POLITIQUE DE LA VILLE : UNE IMPLICATION ANCIENNE.....	P. 14
A. Les dispositifs politique de la ville et la prévention de la délinquance.....	P. 14

B. La politique de la ville : ses acquis et ses limites.....	P. 15
C. Les résultats.....	P. 15
1. Les équipements publics.....	P. 15
2. Le soutien aux associations.....	P. 15
3. L'emploi.....	P. 16
4. L'évaluation de la Politique de la Ville.....	P. 16
III. THEMATIQUES.....	P. 18
A. Habitat et cadre de vie [<i>communal et intercommunal</i>].....	P. 18
1. Habitat.....	P. 18
2. Problématiques urbaines.....	P. 18
3. Le Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U.).....	P. 20
4. Axes principaux du P.R.U.....	P. 21
5. Gestion Urbaine de Proximité.....	P. 22
B. Accès à l'emploi et développement économique [<i>communal et intercommunal</i>].....	P. 26
C. Réussite éducative [<i>communal</i>].....	P. 27
1. Caractéristiques des facteurs de fragilité dans un parcours éducatif et éléments de diagnostic...P. 27	
2. Objectifs.....	P. 29
3. Axes prioritaires.....	P. 29
D. Santé [<i>communal</i>].....	P. 30
E. Citoyenneté et prévention de la délinquance [<i>communal et intercommunal</i>].....	P. 31
IV. Pilotage, suivi et évaluation du C.U.C.S.....	P. 32
A. Pilotage.....	P. 32
B. Suivi et mise en œuvre.....	P. 32
C. Evaluation.....	P. 33

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DES QUARTIERS DES MORTEFONTAINES ET DE LA GALATHEE

A. PRESENTATION DE DEUIL-LA-BARRE

1. Situation géographique

La commune de Deuil-la-Barre, située dans le sud-est du département du Val d'Oise, est limitrophe du département de la Seine-Saint-Denis. A environ dix kilomètres de Paris, Deuil-la-Barre est une des portes d'entrée du Val d'Oise et de la Vallée de Montmorency dont le tissu urbain est peu lisible, à la fois par manque de hiérarchisation des réseaux de transports, mais aussi parce qu'il associe, sans organisation d'ensemble, centres anciens, habitats collectifs et secteurs pavillonnaires.

D'une superficie de 376 hectares, le territoire de la commune est de structure longitudinale, du nord au sud. Il est compris entre les communes de Montmorency et Groslay au nord, Enghien-les-Bains au sud-ouest, Epinay-sur-Seine au sud et Montmagny à l'est.

Depuis 2001, la Ville fait partie de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (C.A.V.A.M.) qui regroupe 8 communes dont Montmagny, Groslay, Montmorency, Soisy-sous-Montmorency, Andilly, Margency et Saint-Gratien.

2. Caractéristiques démographiques

a. Evolution de la population

Située dans la Vallée de Montmorency (293 643 habitants en 1999), Deuil-la-Barre comptait 20 150 habitants en 1999. La population a augmenté de 47 % au cours des 40 dernières années mais surtout au cours des années 80, essentiellement en raison d'un afflux de populations nouvelles désireuses de s'installer en 2^{ème} couronne.

Après cette période de croissance importante de la population, cet afflux s'est réduit au cours des années 90. Le taux de variation démographique reste cependant positif avec l'arrivée des populations jeunes de la période précédente.

b. Population étrangère

La part des étrangers, en 1999, représente 9,84 % de la population deuilloise, pourcentage comparable à celui de beaucoup d'autres villes mais avec une proportion plus forte pour les étrangers ne provenant pas de l'Union Européenne (60% provenant essentiellement des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne).

Cette population étrangère hors Union Européenne a une structure par âge beaucoup plus jeune : 19,75 % a moins de 15 ans et 70 % a moins de 40 ans. Cette population jeune issue de l'immigration est concentrée sur le quartier de la Galathée.

➤ Répartition de la population par nationalités chez les 0-24 ans :

	Ensemble	Français		Etrangers		dont C.E.E.		dont hors C.E.E.	
Total	20 150	18 166	90,16 %	1 984	9,84 %	816	41,12 %	1 168	58,88 %
0-14 ans	3 790	3 284	86,65 %	506	13,35 %	114	22,52 %	392	77,47 %
15-24 ans	2 521	2 249	89,22 %	272	10,78 %	116	42,64 %	156	57,35 %

c. Taille des ménages

La composition familiale de l'ensemble de la ville est marquée par une taille moyenne des ménages de 2,5 personnes par foyer. Celle-ci est relativement égale à la moyenne de l'Île-de-France (2,4) mais inférieure à celle du Val d'Oise (2,8).

d. Structuration par âge de la population

- Part des moins de 20 ans en 1990 : 26 % (31 % pour le Val d'Oise)
- Part des 60 ans et plus en 1990 : 18 % (12,6 % pour le Val d'Oise)

On constate un rajeunissement de la population de 1982 à 1990, notamment, en ce qui concerne la part des moins de 40 ans (58 % en 1990 contre 43 % en 1982). Cependant, elle reste inférieure par rapport à la moyenne départementale.

e. Répartition de la population par quartier

Quartier	Population	Pourcentage
Les Presles	1 672	8,3 %
La Galathée-Trois communes	4 030	20 %
La Barre-Ormesson	3 667	18,2 %
Les Mortefontaines	3 747	18,6 %
Centre ville ancien et la Côte de Deuil	3 284	16,3 %
Deuil-Montmagny et La Sourde	2 518	12,5 %
Lac Marchais	1 232	6,1 %
Total	20 150	100 %

3. Habitat et logement

➤ Répartition des logements par catégorie :

- Nombre de résidences principales en 1999 : 8 095 soit 91,8 %
- Nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels en 1999 : 105 soit 1,2 %
- Part des logements individuels en 1999 : 41,1 %
- Part des logements collectifs en 1999 : 55,7 %
- Part des logements sociaux en 1999 : 15,1 %
- Part des logements vacants en 1999 : 6,8 %

C'est l'habitat collectif qui domine sur la commune, et particulièrement sur les quartiers de la Galathée et des Mortefontaines.

4. Economie et emploi

a. Une faible activité économique

Les activités industrielles ou artisanales sont implantées sur plusieurs sites. Quelques unes au centre ville peinent à se développer, d'autres se sont regroupées dans la zone d'activités du Moutier et ne parviennent pas à trouver le développement souhaitable compte tenu des restrictions imposées par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et des difficultés d'accès liées au secteur.

D'autres se sont établis sur les secteurs de passage que sont la R.D. 928 et la R.D. 311. L'ensemble représente 138 PME/PMI et une cinquantaine d'entreprises artisanales.

Le commerce quant à lui est attaché aux pôles de centralité traditionnels que sont le centre ville, les Mortefontaines, les secteurs des gares. Il est déclinant et souffre de la présence de grandes surfaces à proximité et de centres-ville voisins plus attractifs sur le plan du commerce traditionnel tel que Enghien-les-Bains.

Le commerce estime souffrir des difficultés de stationnement mais ce n'est pas la seule cause. En effet, la taille même du commerce rend sa survie critique. Le manque d'éléments moteurs et attractifs sur le secteur rend les déplacements vers celui-ci hypothétiques.

Aujourd'hui 85 % des achats des Deuillois s'effectuent à l'extérieur.

b. Emploi

- Population active en 1999 : 9 874 soit 49 %
- Population active ayant un emploi : 90,6 %
- Taux global de chômage en 1999 : 9,4 %
- Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à temps plein) est de 789 en décembre 1999 et de 669 en décembre 2000, soit une diminution d'un peu plus de 15 % (662 en 1990).
- Les moins de 25 ans représentaient, fin 2000, près de 9,71 % de ces demandeurs d'emploi pour 12 % fin 1999.

L'une des caractéristiques de la population active est la prépondérance des ouvriers ou employés. Cependant, on peut noter une progression des cadres et des professions supérieures (+ 5,5 %), ainsi que des professions intermédiaires (+ 2,8 %). Ces résultats permettent de mieux comprendre le poids relativement important d'actifs résidants travaillant hors de la commune (80 %).

En effet, on peut observer que les types d'emplois offerts ne correspondent pas au profil de la population active résidente. Il y a donc inadéquation entre emplois offerts et catégories socioprofessionnelles des actifs.

La faiblesse de l'activité économique sur le territoire communal a des répercussions sur le potentiel fiscal de la Ville.

5. Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal de Deuil-la-Barre traduit bien la faiblesse des ressources fiscales de la commune. Cet indicateur est en effet inférieur de près de 40 % à celui des villes de 20 000 à 50 000 habitants (cf. tableau ci-dessous).

	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne nationale strate 2003
Potentiel fiscal par habitant en euros	446	449	452	471	474	651

En ce qui concerne le revenu moyen par habitant, même s'il est égal à la moyenne départementale, il existe des disparités relativement importantes entre les différents quartiers de la commune, et plus particulièrement sur le quartier de la Galathée.

En effet, le revenu moyen des habitants du quartier est nettement inférieur à celui de l'ensemble des habitants de la commune (24 % des ménages ont un quotient familial inférieur à 488 euros). Ce point est à mettre en relation avec les autres indicateurs socio-économiques de la population résidant sur le quartier (taux de chômage, nombre de bénéficiaires du R.M.I...).

De plus, caractérisée par une fonction résidentielle, la commune a un tissu économique faible. Cette faiblesse du tissu économique se retrouve également à travers l'analyse de l'indicateur de richesses fiscale, en effet, 86 % de la fiscalité repose sur les ménages et seulement 14 % proviennent de la taxe professionnelle.

B. PRESENTATION DE LA Z.U.S. DE LA GALATHEE

1. Périmètre de la Z.U.S.

Le quartier de la Galathée a été classé Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) en 1992.



2. Situation géographique

Le quartier de la Galathée se situe au sud-est de la Ville. Du point de vue de l'urbanisme, il s'agit d'un quartier enclavé dont la seule ouverture naturelle est la route départementale 928, Route de Saint-Denis, dont l'aspect déstructuré aujourd'hui, accentue la mise à l'écart du quartier.

- Au Nord et à l'Est : la ligne de chemin de fer Paris Gare du Nord – Luzarches sépare le quartier de la Galathée du reste de la Ville. Seul un passage étroit à une file de voitures à sens alterné (rue Gallieni) et passant sous la voie ferrée, permet de rejoindre le centre-ville.
- Au Sud : la R.D. 928 (route de Saint-Denis à Saint-leu et Pontoise) est une voie de transit local très empruntée.
- A l'Ouest : le quartier est limitrophe de Montmagny.

3. Urbanisme et logement

La création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Galathée date du 28 juin 1973. Destinée à accompagner la création de l'université de Villetaneuse, elle englobait une surface de 15 hectares, dont le quartier des Trois Communes.

Les constructions ont commencé en 1975, par la partie la plus dense du secteur, celle de la Galathée centre, avec 660 logements collectifs, et prolongé dans la partie nord par des collectifs moins élevés (6 à 8 étages).

Une des caractéristiques essentielles est le mélange de type des 1 187 logements (dont 55 % de logements sociaux) :

- 355 logements collectifs en copropriété
- 761 logements locatifs dont 591 logements sociaux répartis en 10 bâtiments dont deux tours (R + 15)
- 71 maisons individuelles en H.L.M.

4. Evolution démographique

En 1999, le quartier comptait 4 381 habitants soit 1/5 de la population totale de la commune (21,6%) ; ce qui en fait le quartier le plus peuplé. 45 % d'entre eux habitent le centre de la Galathée dont la densité est beaucoup plus forte que dans le reste du quartier : les deux tours de la Galathée, distantes d'une vingtaine de mètres l'une de l'autre, totalisent à elles seules 253 logements, soit près de 1 000 habitants.

Population strictement Z.U.S. en 1999 : 3 885 habitants.

5. Caractéristiques socio-économiques

La population de la Galathée présente d'importants signes de fragilité avec notamment un Iris en difficulté (Iris dont le revenu médian est inférieur à 75 % de la médiane de l'unité urbaine qui, en 2002, était de 18 355 €). Cet Iris en difficulté (Galathée centre) est situé entre les rues Louis Braille, Abel Fauveau, Gallieni et la route de Saint-Denis. Il comprenait 1 910 habitants en 2002. Dans ce seul Iris, le taux de chômage est de 14,59 % et atteint 42,67 % pour les jeunes de moins de 25 ans en 2002.

a. Population active

La population active ayant un emploi, soit 46,75 % de la population totale du quartier, se structure avec une forte prédominance des employés et ouvriers (61 %), ce qui est d'ailleurs caractéristique des quartiers de logements sociaux.

b. Demandeurs d'emploi :

Si avec 928 demandeurs d'emplois l'ensemble de la Ville connaît un taux de chômage déjà élevé de 9,4 %, ces demandeurs d'emploi sont concentrés dans le quartier de la Galathée où résident 26 % des chômeurs de la Ville.

Le taux de chômage total est de 13,4 % dont :

- Au chômage depuis moins de 1 an : 42,6 %
- Au chômage depuis plus de 1 an : 52,7 %
- Durée de chômage indéterminée : 4,7 %
- Taux de chômage des 15-24 ans : 22,7 %
- Taux de chômage des 50 ans et plus : 17 %

c. RMistes

Même si le nombre de bénéficiaires du R.M.I., rapporté à la population de la commune, est inférieur à la moyenne départementale, il est supérieur si on le ramène à la population du quartier. Le quartier de la Galathée concentre 28 % des allocataires du R.M.I. de la commune.

d. Part de la population étrangère

La part des étrangers dans la population de la Galathée est de 16,4 %, deux fois plus que sur le reste de la commune.

Au-delà des résidents étrangers, on constate que les nationalités d'origines sont nombreuses. Ainsi, l'école Henri Hatrel a pu dénombrer 34 origines différentes en 2003, contre 17 en 1998. Les parents de 65 % des enfants de cette école sont d'origine étrangère. 43 % des enfants parlent leur langue d'origine à la maison.

C. PRESENTATION DU QUARTIER DES MORTEFONTAINES

Le quartier des Mortefontaines est le nouveau quartier de Deuil-la-Barre à bénéficier du soutien de la Politique de la Ville.

1. Situation géographique

Le quartier des Mortefontaines est situé au Centre-Est de la Ville. Il est délimité au Nord par la R.D. 311 (rue Crochoix), au Sud par l'avenue Paul Fleury, à l'Est par la R.D. 144 E (boulevard de Montmorency et à l'Ouest par la rue de la Barre.

2. Démographie

Le quartier compte 3 747 habitants soit 18,6 % de la population totale de la commune. Cependant, on peut observer des disparités entre les différents îlots du quartier en fonction de sa densité.

De 1990 à 1999, le quartier a connu une baisse de la population de 5,5 %.

3. Urbanisme

Une des caractéristiques de ce quartier est la présence, en son centre, de grands bâtiments d'habitats collectifs. Ceux-ci contrastent avec le tissu pavillonnaire environnant, ce qui participe à la dégradation actuelle du quartier.

4. Caractéristiques socio-économiques de la population

Il n'y a pas d'importantes disparités au niveau des indicateurs socio-économiques entre les habitants du quartier et le reste de la Ville (d'après le recensement de 1999).

Néanmoins, on assiste depuis quelques années à un important turn-over de la population. Ce phénomène est confirmé par la part des logements vacants (10 %, soit le taux le plus important de la commune). Ainsi, la population d'origine, composée de seniors, a laissé la place à une population plus modeste qui ne pouvait plus se loger compte tenu de la flambée des prix de l'immobilier sur Paris et la première couronne. Il y a une paupérisation de celle-ci.

5. Commerces et équipements publics

a. Equipements publics

- Etablissements scolaires :
 - 1 école maternelle
 - 1 école primaire
 - Collège Denis Diderot

- Autres :
 - Une halte jeux
 - Relais des Assistantes Maternelles
 - Centre de Protection Maternel et Infantile (P.M.I.)
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.)

b. Commerces

Présence de quelques commerces de proximité avec notamment une supérette De plus, il y a le Marché des Mortefontaines qui se tient trois matinées par semaine.

II. LA POLITIQUE DE LA VILLE : UNE IMPLICATION ANCIENNE

La commune de Deuil-la-Barre est impliquée dans la politique de la ville depuis plus d'une dizaine d'années. Dès 1990, elle s'engage en partenariat avec l'Etat sur la mise en place d'un contrat d'agglomération. En prolongement de cette opération, un diagnostic social est réalisé par un cabinet d'études.

Le travail engagé par ce groupe, en partenariat avec les services de l'Etat, le Conseil jeunes, les associations, les travailleurs sociaux, se finalisera par la création, en 1993, du local d'animation Jesse Owens.

La commune s'inscrira très vite dans l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Etat et les partenaires institutionnels en matière de politique de la Ville.

A. LES DISPOSITIFS POLITIQUE DE LA VILLE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- 1990 : Contrat d'Agglomération
- 1992 : Opérations Prévention Eté
- 1994 : Contrat de Ville
- 1996 : Classement en Z.U.S. intercommunale
- 1997 : Contrat de développement urbain.
- 2000 : Contrat de ville intercommunal
- 2000 : Contrat d'initiative ville qualité (C.I.V.I.Q.) avec le Conseil Général
- 2002 : Contrat Local de Sécurité Intercommunal Deuil-la-Barre / Groslay
- 2003 : Conseil local de sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunal (C.L.S.P.D.I.) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (C.A.V.A.M.).
- 2005 : Convention de Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) sur le quartier de la Galathée.
- 2006 : Programme de Réussite Educative
- 2006 : Programme de Renouvellement Urbain

Tous ces engagements contractuels attestent de la volonté politique locale d'apporter des réponses concrètes aux difficultés de la vie quotidienne rencontrées par les habitants et de permettre une meilleure insertion de ces derniers dans la ville.

B. La politique de la ville : ses acquis et ses limites

La quartier de la Galathée a bénéficié des systèmes d'aides prévus dans le cadre de la Politique de la Ville qui ont largement profité aux habitants et à l'amélioration de leur cadre de vie.

La commune de Deuil-la-Barre dispose de faibles moyens de fonctionnement en raison d'une grande faiblesse de son niveau de taxe professionnelle et d'une dotation globale de fonctionnement endémique. Aussi, seuls des financements, en partie extérieurs, pouvaient permettre d'engager les moyens exceptionnels qui s'imposaient sur ce quartier compte tenu de ses dysfonctionnements.

C. Les résultats

1. Les équipements publics

- Voirie restructurée et sécurisée
- Parc paysagé créé
- Equipements sportifs de proximité développés
- Ecoles publiques aménagées et régulièrement modernisées
- Equipements publics pour la jeunesse créés (local Jesse Owens)
- Espace multimédias créé (centre d'informations et d'initiatives)

2. Le soutien aux associations

Force vive du quartier, au contact direct des habitants, les associations contribuent de par leur travail au quotidien et la motivation qui les animent, au maintien et au développement du lien social sur le quartier.

Par ailleurs, la commune a lancé, en 2003, la création d'une Régie de Quartier qui a pour objectif de fédérer les efforts destinés à permettre le développement des emplois de proximité au bénéfice des habitants et de la population au chômage.

3. L'emploi

Un programme d'intégration et d'insertion par l'emploi en direction des jeunes et des adultes du quartier a été créé. Il s'agit d'un ensemble d'actions visant à favoriser l'accompagnement vers l'emploi et la formation ainsi qu'au renforcement de la qualification des publics en difficultés : permanence emploi, cours d'alphabétisation et de Français Langue Etrangère (F.L.E.).

La présence d'associations contribue à tisser des liens permanents avec les différentes catégories de population et permet ainsi l'adaptation des services à la demande sociale.

Un accompagnement scolaire et périscolaire permettant d'assurer des liens entre l'enfant, la famille, les enseignants, d'améliorer le comportement des élèves dans les établissements, de limiter les échecs scolaires et d'intégrer l'école au quartier.

Néanmoins, dans sa situation actuelle le quartier ne dispose pas de la dynamique qui peut permettre à la municipalité d'interrompre spontanément le phénomène de dégradation.

L'enclavement de la Galathée a contribué à la stigmatisation du quartier. En effet, pendant une dizaine d'années après sa création, le quartier a bénéficié d'une dynamique interne liée à sa mixité sociale originale ayant pour conséquence la création d'équipements publics créés dans le cadre de la Politique de la Ville. Mais cette dynamique a buté sur une insuffisante intégration du quartier dans la cité, compte tenu de l'éloignement avec les autres quartiers centraux de la ville et de l'incapacité financière de la commune à prendre en charge les investissements nécessaires au désenclavement du quartier.

L'identification du quartier de la Galathée comme « quartier à problèmes » avec son statut de Zone Urbaine Sensible, la dégradation de l'environnement urbain le long de la D. 928 qui constitue la seule entrée du quartier, ont conduit les accédants à la propriété et les locataires à revenus moyens à quitter le quartier. La dévalorisation de l'immobilier qui s'en est suivie au cours de la décennie dernière a contribué à l'arrivée d'habitants rencontrant souvent des difficultés sociales ou d'intégration.

4. L'évaluation de la Politique de la Ville montre aussi ses insuffisances, lacunes et échecs

Le nombre de faits délictueux au sein du quartier est en augmentation (cf. analyses du C.L.S.).

Les violences urbaines demeurent une réalité et se manifestent principalement par des provocations et des affrontements avec des bandes rivales des communes de Montmagny et d'Epinay. Cela se traduit aussi par des irrévérences, des jets de pierres lors d'interventions policières ou des services publics, des détériorations d'abris bus et des incendies de voitures.

Plus généralement, à l'inverse de l'objectif affiché de mixité sociale, de nombreux indicateurs montrent un repli, une opposition entre tranches d'âges, entre centre-ville et quartier. Les jeunes du quartier ont le sentiment d'abandon, d'exclusion, les anciens sont exaspérés par l'incivisme et le climat d'insécurité.

III. THEMATIQUES

A. HABITAT ET CADRE DE VIE

Le quartier de la Galathée présente un urbanisme propre aux quartiers construits à la fin des années 70. L'espace est principalement occupé par des immeubles collectifs de grande hauteur. Les voies d'accès sont de faible emprise et très secondaires, la configuration des lieux est complexe (recoins, passages...), ce qui contribue à renfermer le quartier sur lui-même et à favoriser un sentiment d'insécurité. Les problèmes de propreté et de stationnement, l'obsolescence de certains logements stigmatisent également la population résidant à la Galathée.

La problématique de l'habitat s'inscrit dans le cadre plus global du Plan Local d'Habitat Intercommunal élaboré au niveau de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency.

Sur le quartier de la Galathée, c'est essentiellement la question de la diversité de l'habitat, avec notamment la concentration des logements sociaux sur le quartier, qui est au cœur de la problématique bien que l'on retrouve une certaine mixité entre habitat collectif et individuel et entre habitat social et copropriétés.

1. Habitat

Thématique intercommunale traitée notamment dans le cadre du Plan Local d'Habitat Intercommunal (C.L.H.I.)

2. Problématiques urbaines

a. Densité

La faible emprise au sol des bâtiments libère des espaces paysagers qui sont loin d'être sans qualité. C'est effectivement un secteur plus planté que le centre ancien par exemple, mais une sur-densité est ressentie au centre du quartier en raison de la

présence de deux tours de 15 étages qui, situées au cœur de la Galathée, regroupent à elles seules 253 logements (25 % du parc de la Galathée) et 1 000 habitants (25 % de la population du quartier).

L'épaisseur du quartier, qui est traversé uniquement par une petite voie (la rue de la Galathée), laisse peu de points de repère aux piétons et aux automobilistes. Le manque de voies structurantes et de perspectives visuelles, la forme urbaine laissant une incertitude sur le statut des espaces ("semi-publics"...) et la configuration des lieux (géométrie complexe, recoins, lieux confidentiels...) renforcent le sentiment d'étouffement à l'intérieur du quartier et créent un environnement propice au sentiment d'insécurité.

La Galathée n'appartient effectivement pas au réseau viaire de la ville. Seule une rue étroite en sens alterné sous le pont de chemin de fer permet une jonction entre le quartier et le centre ville. La Galathée est séparée de la seule voie publique importante (route de Saint-Denis) par un tissu pavillonnaire en partie dégradé, qui la met à l'écart de toute la structure routière de la ville.

Ce n'est effectivement pas seulement la trop forte concentration des logements sociaux qui marginalise ce quartier mais également sa mise à l'écart.

b. Quartier enclavé

Le secteur de la partie sud est de Deuil-la-Barre, aux abords de Montmagny et d'Epinay-sur-Seine est coupé du reste de la commune et des communes voisines depuis la création, au XIX^{ème} siècle, des voies ferrées reliant Paris à Luzarches et à Saint-Leu ainsi que de la voie de fret dite de Grande Ceinture qui se rejoignent à l'extrémité sud de ce quartier.

Le principal lien avec Paris, atout incontestable pour l'ensemble du secteur, est constitué par la gare d'Epinay-Villetaneuse, qui relie la Gare du Nord et la station de Châtelet les Halles. Cependant l'accès du quartier de la Galathée à cette gare est complexe et dangereux, bien que la distance soit réduite. Il emprunte effectivement un circuit urbain encombré, avec la traversée de plusieurs carrefours : celui de la Route de Saint-Denis avec la rue Abel Fauveau d'abord, qui marque l'entrée principale dans le quartier de la Galathée, celui de la Route de Saint-Denis avec la Rue d'Epinay ensuite, carrefour d'entrée de ville entre deux voies départementales, presque continuellement engorgées.

Enfin, la route départementale RD 928, route de Saint-Denis, qui traverse le quartier des Trois Communes correspondant à l'entrée de la ville, côté est, dessert et longe le quartier de la Galathée dans sa partie sud, emprunte un autopont sur une longueur de 400 mètres environ, pour franchir lesdites voies ferrées, avant d'arriver sur le quartier de la Barre. L'accès du quartier de la Galathée au

centre-ville est par ailleurs barré par le passage en sens alterné sous une voie de chemin de fer, qui est le seul lien direct avec les équipements de la ville et qui traverse des espaces de qualité urbaine médiocre.

Ainsi le secteur reste enclavé, sans ouverture sur le reste de la ville et sur la Vallée de Montmorency vers laquelle, pourtant, Deuil-la-Barre a des relations privilégiées.

Dans ce contexte l'enjeu principal consiste à restructurer ce quartier en le rattachant au reste de la Ville. C'est dans cette perspective qu'une Opération de Rénovation Urbaine (O.R.U.) a été élaborée par la Ville puis validée auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

3. Le Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U.)

Une intervention limitée au seul quartier de la Galathée n'aurait pas eu de sens. Une vision globale est incontournable pour le traitement pérenne de ce quartier de Deuil-la-Barre.

Une des volontés de la Ville est d'associer l'O.R.U. à l'aménagement de l'Entrée de Ville, au sud-est du quartier de la Galathée, en limite communale de Deuil-Montmagny, le long de la RD 928.

De cette manière, la Ville de Deuil-la-Barre a souhaité mener une réflexion d'aménagement plus large allant au-delà du périmètre de l'O.R.U., et ce, dans le souci de concevoir un projet urbain plus cohérent et de meilleure qualité du quartier de la Galathée-Trois Communes. Dans le cadre de la requalification de l'Entrée de Ville depuis Montmagny et Epinay-sur-Seine, la reconstruction d'une partie des logements sociaux démolis sans le cadre de l'O.R.U. est ainsi prévue.

Ce projet s'inscrit dans une triple ambition :

Pour le quartier : il s'agit d'apporter une réelle attractivité résidentielle et commerciale, de désenclaver le quartier, d'amener une qualité nouvelle aux espaces publics, aux services et aux commerces avec l'apport d'une mixité sociale, d'un renforcement de la vie collective et des liens sociaux.

Pour la Ville : l'O.R.U. constitue une opportunité de réinsérer le quartier dans la Ville.

Pour le Département : la situation géographique particulière du secteur de la Galathée sur la R.D. 928, à proximité immédiate du pôle Epinay-Villetaneuse, à la porte du Val d'Oise, constitue une potentialité à exploiter comme moteur de développement et d'aménagement de l'entrée Sud- Est du département.

Dans ce contexte, l'O.R.U. poursuit plusieurs objectifs :

- La recomposition urbaine du quartier et son intégration à la cité.
- Le renforcement des principales fonctions urbaines du quartier.
- La restructuration du parc de logements et la rénovation de parc existant.

4. Axes principaux du P.R.U. en fonction des objectifs précités

a. La recomposition urbaine du quartier et son intégration à la cité

Redéfinition de la voirie publique pour réinsérer le quartier dans la ville via :

- la restructuration de la R.D. 928,
- la création d'une liaison R.D. 982 - R.D. 311,
- la création d'une voie intérieure Sud-Nord,
- la création d'une voie intérieure Est-Ouest,
- la réalisation d'une place commerciale de part et d'autre de la R.D. 928 pour encourager l'implantation de commerces de proximité,
- et l'aménagement d'un square et d'une esplanade.

b. Le renforcement des fonctions urbaines du quartier

Création d'équipements publics adaptés aux nouveaux besoins du public :

- Création et rénovation de locaux de superficies plus importantes pour des activités à caractère associatif, culturel et sportif dans des locaux fonctionnels en remplacement des locaux collectifs résidentiels obsolètes.
- Réalisation d'une Maison de la Petite Enfance qui réunira l'ensemble des services.
- Extension des équipements scolaires pour répondre à l'accroissement de la population.
- Aménagement d'un site d'accueil du public regroupant plusieurs services publics (antenne de la Police Nationale prévue dans le cadre du C.L.S.P.D.I., antennes locales de services communaux et/ou extra-communaux).

- Développer la présence de commerces de proximité par l'aménagement d'une place urbaine entourée d'immeubles dont les rez-de-chaussée des immeubles accueilleront les commerces actuellement implantés au Sud de la R.D. 928 ainsi que d'éventuels nouveaux commerces.

c. La restructuration du parc de logements et la rénovation du parc existant

Le Projet de Renouvellement Urbain prévoit, au total, la construction de 810 logements concourant à la diversification de l'habitat dont :

- La construction de 330 logements PLUS (dont 230 en entrée de ville / Galathée, 50 en centre-ville et 50 sur un terrain actuellement propriété de l'Etat).
- La construction de 116 logements PLS et 73 logements locatifs libres au centre de la Galathée ainsi que 391 logements en accession à la propriété sous maîtrise d'ouvrage privée.

Il est également prévu la rénovation de certains patrimoines :

- Deuil 15 dit le « château fort » sera restructuré.
- Deuil 2, 4, 7 et 11 feront l'objet d'une résidentialisation des halls d'immeubles.

5. Gestion Urbaine de Proximité : les problématiques

On peut définir la Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) comme « *l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier* ». On peut dire aussi qu'elle est l'ensemble des actes qui visent à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants dans leur environnement.

Face aux nombreux dysfonctionnements quotidiens du quartier de la Galathée, une réponse uniquement en termes d'investissements lourds, même si elle est nécessaire, n'est pas suffisante. Il est en effet indispensable d'engager en complément un effort partenarial important d'amélioration de la gestion quotidienne.

Aussi, dans le cadre de son Projet de Renouvellement Urbain, la Ville a lancé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier de la Galathée dont la convention a été signée par l'ensemble des partenaires (Etat, Communauté d'Agglomération, Ville, Bailleurs et Copropriétaires) le 22 juin 2005.

L'enjeu de cette démarche est double :

- Apporter une réponse aux dysfonctionnements quotidiens auxquels sont confrontés les habitants sur le quartier de la Galathée.
- Pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de l'O.R.U.

Problématiques de gestion urbaine de proximité sur le quartier de la Galathée en fonction des trois groupes de travail thématiques :

- Stationnement et Sécurité/tranquillité
- Propreté et Cadre de Vie
- Lien Social

a. Stationnement et Sécurité / Tranquillité

➤ Etat des lieux :

Stationnement :

Les personnes, notamment les locataires, n'utilisent pas les parkings silo à cause de l'insécurité et/ou du sentiment d'insécurité. Cela se répercute sur l'ensemble du quartier.

Sécurité / Tranquillité :

- Rassemblements de jeunes dans les halls, les cages d'escaliers, à l'intérieur des parkings silo, en bas des deux tours rue de la Galathée et à l'angle des rues Abel Fauveau et Louis Braille. Ces rassemblements occasionnent des dégradations et des problèmes de tranquillité.
- Circulation d'engins motorisés sur le quartier.

➤ Actions réalisées :

Sécurité / Tranquillité :

- Mise en place d'une fiche-incident commune aux bailleurs et aux copropriétaires. Ces fiches-incident sont transmises au responsable de la Police Municipale qui fait le relais avec la Police Nationale. C'est un outil d'observation pertinent.
- Mise en place d'une Permanence d'aide aux victimes.
- Réalisation d'une affiche de sensibilisation des habitants au respect des règles de vie en collectivité.

➤ Perspectives :

Stationnement :

Voir P.R.U.

Sécurité / Tranquillité :

- Travailler en collaboration avec le C.L.S.P.D.I.
- Approfondir le partenariat avec la Police Nationale

b. Propreté / Cadre de Vie

➤ Etat des lieux :

Propreté :

- Tags : Présence de tags sur les façades extérieures des immeubles
- Encombrants : Omniprésence d'encombrants sur le quartier, notamment à l'entrée des parkings rue Louis Braille (côté rue Abel Fauveau et rue Gallieni). Les encombrants sont déposés à la fois par des habitants en dehors des jours de dépôt mais également par des artisans et des entreprises extérieures.
- Caddies : Présence de caddies sur les espaces extérieurs et à l'intérieur des immeubles.

Cadre de Vie :

- Espaces verts : Sur le quartier, on retrouve de nombreux espaces verts situés sur du domaine privé. Leur l'entretien est très important dans la gestion quotidienne et pour l'image du quartier.
- Mobilier urbain dégradé qui donne une image négative du quartier : bancs, luminaires, poubelles, barrières...

➤ Actions réalisées :

Propreté :

- La Régie de Quartier a passé un marché de prestation avec les gestionnaires des trois Associations Syndicales Libres, qui rassemblent les bailleurs et les copropriétaires, pour le ramassage des déchets.
- Les bailleurs et les copropriétaires ont signé une convention pour l'enlèvement systématique des tags présents sur les façades extérieures des immeubles.

- Actions de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets et au tri-sélectifs.
- Réalisation d'une affiche de sensibilisation des habitants dans la gestion des encombrants.
- Partenariat avec la Police Municipale pour la verbalisation des artisans déposant des immondices.
- Passage régulier d'un camion de la Ville pour le ramassage des encombrants.
- Opérations de ramassage des caddies en partenariat avec E.D.

Cadre de Vie :

- La Régie de Quartier a passé un marché de prestation avec les gestionnaires des trois Associations Syndicales Libres qui rassemblent les bailleurs et les copropriétaires pour l'entretien de l'ensemble des espaces verts.
- Remplacement des bancs dégradés.

➤ Perspectives :

Propreté :

Soutenir la Régie de Quartier dans son action.

Cadre de Vie :

- Soutien à la Régie de Quartier.
- Actions de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets.
- Aménagement des aires de dépôt des encombrants.
- Signature d'une convention entre le supermarché E.D. et la Régie de Quartier pour le ramassage des caddies.
- Actions de sensibilisation des habitants à l'utilisation des caddies.
- Sensibilisation des bailleurs et des copropriétaires pour l'enlèvement et le remplacement du mobilier urbain dégradé qui est de la compétence des Associations Syndicales Libres qui se réunissent une fois par an en assemblée générale.

c. Lien social (à développer)

➤ Etat des lieux :

- Présence d'associations qui participent au développement du lien social à travers les actions qu'elles mettent en place.
- Manifestations : Immeuble en fête, fête de quartier...
- Difficulté de mobiliser les habitants pour des manifestations culturelles.

➤ Actions réalisées :

- Réalisation d'un journal de quartier bimestriel en partenariat avec les associations locales
- Représentation théâtrale

➤ Perspectives :

- Poursuivre l'élaboration du journal de quartier (« Journal de la Galathée »).
- Travailler à l'accompagnement social des habitants dans le cadre du P.R.U. avec notamment un travail sur la mémoire.

B. Accès à l'emploi et développement économique

Thématique intercommunale traitée au niveau de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (C.A.V.A.M.) qui dispose des compétences « Emploi » et « Développement Economique ».

En complément des Points-emploi de la C.A.V.A.M. (voir la partie des compétences communautaires) ont décliné leur action via des permanences emploi. Celles-ci se tiennent deux demi-journées par semaine au C2i, structure municipale située au cœur de la Z.U.S. de la Galathée. Les demandeurs d'emploi peuvent y rencontrer une conseillère emploi et avoir accès à des ordinateurs pour rédiger leurs C.V. et leurs lettres de motivation et effectuer leurs recherches d'emploi via Internet (avec une assistance technique). Une photocopieuse, un téléphone et un fax sont également mis à leur disposition.

➤ **Axes communaux à développer :**

- Accompagnement des jeunes avec la Mission Locale.
- Favoriser l'insertion par l'activité économique avec le soutien à la Régie de Quartier et la mise en lace de chantiers-jeunes.

C. Réussite éducative

La réussite éducative est entendue ici comme l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes qui présentent des signes de fragilité dans leur parcours éducatif en prenant en considération la globalité de leurs difficultés dans leur environnement familial et extra-familial. Aussi ne s'agit-il pas uniquement de la réussite scolaire mais bien de réussite éducative au sens large.

L'enjeu principal est de permettre aux enfants et aux jeunes de disposer des moyens essentiels à leur réussite.

C'est dans cette perspective que la Ville a mis en place un Projet de Réussite Educative qui prenne en compte les caractéristiques des facteurs de fragilité dans un parcours éducatif.

1. Caractéristiques des facteurs de fragilité dans un parcours éducatif et éléments de diagnostic

a. L'interdépendance des difficultés

La plupart du temps, les professionnels observent un effet « boule de neige » des difficultés auxquelles sont confrontés les enfants tout au long de leur parcours éducatif, ce qui nécessite une approche pluridisciplinaire.

b. La diversité des facteurs vecteurs de fragilité dans le parcours de vie chez les enfants

Les acteurs institutionnels et associatifs de Deuil-la-Barre ont, lors du diagnostic partagé, mis en exergue la multiplicité des difficultés pouvant constituer un frein et/ou un obstacle dans le parcours individuel d'un enfant depuis sa petite enfance jusqu'à son adolescence.

➤ *Les difficultés scolaires*

Il s'agit là des élèves étant en échec scolaire (résultats très faibles). Ces difficultés peuvent progressivement glisser vers un décrochage de l'institution scolaire (déscolarisation). En ce qui concerne l'absentéisme de certains élèves, il est important de s'intéresser aux causes de celui-ci qui peuvent aller au-delà d'un simple échec scolaire et être révélateur d'autres difficultés (familiales...). Le facteur sanitaire est également à prendre en considération dans l'analyse de l'échec scolaire de certains élèves, au même titre que la problématique de l'orientation. La présence d'élèves non-francophones pose, le cas échéant, d'importants problèmes aux professionnels de l'Education Nationale.

➤ *Les problèmes sanitaires*

Dans ce cas, la santé est appréhendée dans le sens d'un bien-être physique et psychologique. A titre d'exemple, on peut citer le diabète, l'obésité, l'épilepsie, les allergies alimentaires, la dyslexie, les déficits auditifs, les migraines, l'hyperactivité, la toxicologie ou encore l'alcoologie.

➤ *Les problèmes comportementaux révélateurs d'un mal-être*

De nombreux professionnels (instituteurs, animateurs, éducateurs sportifs...) sont confrontés à des problèmes de comportement chez des enfants. Ces comportements déviants entraînent des risques tant pour l'enfant lui-même que pour son entourage (autres enfants et adultes). Par exemple : instabilité, agressivité, violence verbale ou physique, dégradations diverses, conduites addictives (drogues, alcool).

➤ *Les difficultés familiales qui se répercutent sur les enfants*

L'environnement éducatif dans lequel grandit et se socialise l'enfant est très important à prendre en considération. De nombreux facteurs peuvent expliquer les difficultés rencontrées par un enfant. A titre d'exemple, on peut citer :

- Le manque de moyens financiers qui ne permet pas aux parents d'acheter le matériel scolaire nécessaire, ce qui est un facteur accentuant l'inégalité des chances ;
- Les conditions d'hébergement de l'enfant : un logement trop exigu ou sur-occupé peut entraîner des difficultés de sommeil donc de concentration à l'école ;
- La violence au sein de la cellule familiale : violence sur les enfants et violence conjugale ;
- Les difficultés socioéconomiques des parents (chômage, emploi précaire...) qui ont des effets néfastes sur l'enfant : par exemple des enfants qui ne peuvent pas manger à la cantine scolaire ou pratiquer des activités culturelles et sportives extra-scolaires faute de revenus suffisants ;
- L'incapacité de certains parents à aider leurs enfants dans leur travail scolaire : analphabétisme, illettrisme, méconnaissance de la langue française, niveau scolaire insuffisant ;
- Les déficits de parentalité de parents dans l'éducation de leurs enfants qui peuvent aboutir à une démission de certains d'entre eux de leur rôle éducatif. On assiste souvent à un décrochage social des parents dû à un manque de confiance ou à l'accumulation d'autres difficultés substantielles de vie ;

- L'état de santé de certains parents : état dépressif (notamment dans les familles monoparentales qui cumulent les difficultés), résurgence de certaines pathologies liées à l'absorption d'alcool ou autres.

Autant de difficultés qui touchent plus particulièrement les enfants et familles du quartier prioritaire de la Galathée.

c. Des difficultés non prises en compte lors de l'enfance et que l'on retrouve amplifiées à l'adolescence

L'ensemble des partenaires a souligné le fait que trop souvent les difficultés ne sont pas prises en compte suffisamment tôt chez l'enfant et que c'est au niveau du collège que certaines situations « explosent ». La nécessaire réactivité dans l'intervention a été avancée.

Lors du diagnostic partagé, d'autres éléments ont été mis en avant :

- L'absence de certains professionnels sur la commune tels que des éducateurs spécialisés et un médecin de PMI ;
- La difficulté de faire appel à certains professionnels compte tenu des coûts trop élevés et/ou des délais trop longs : psychologues, pédopsychiatres, orthophonistes, nutritionnistes ;
- Le cloisonnement des acteurs institutionnels ;
- Le manque de mixité tant sociale que spatiale entre les familles ;
- L'absence de mixité chez les jeunes : difficultés dans les relations garçons/filles.

2. Objectifs

- Prise en charge des difficultés auxquelles sont confrontées les familles en donnant aux parents les moyens de jouer leur rôle éducatif et soutien à la parentalité.
- Prise en charge des élèves en échec scolaire ou en voie de déscolarisation.
- Faciliter l'accès aux structures et professionnels sanitaires et sociaux.
- Créer un réseau des acteurs éducatifs au niveau du territoire d'intervention.

3. Axes prioritaires

- Travail de prévention au niveau de la Petite enfance ;
- Mise en place d'un réseau transversal des acteurs socio-éducatifs autour de l'enfant et de sa famille ;

- Prise en compte des difficultés des familles dont les enfants ont des problèmes dans leur parcours éducatif ;
- Prise en charge des enfants confrontés à des difficultés scolaires afin de pallier à tout décrochage vis à vis de l'école, notamment via un soutien scolaire ;
- Soutien à la parentalité ;
- Faciliter l'accès aux structures et professionnels des champs sanitaire et social ;
- Lutter contre les inégalités d'accès à la culture, aux savoirs et aux activités artistiques et sportives.

D. Santé

Thématique nouvelle à développer dans cette nouvelle contractualisation avec la mise en place d'un **Atelier Santé Ville** (A.S.V.)

Préalable :

Les différentes études n'ont pas montré l'existence de pathologies qui soient spécifiques aux populations urbaines précarisées mais ces dernières soulignent deux types de problèmes de santé accentués par l'influence de la paupérisation.

Tout d'abord, une accumulation des facteurs de risques. En effet, les territoires prioritaires sont caractérisés le plus souvent par une multiplication de phénomènes sociaux, économiques et culturels qui peuvent être considérés comme facteurs de risques pour les habitants de ces territoires : taux de chômage élevé, concentration de familles dans des espaces limités, pourcentage de personnes étrangères issues de cultures diverses et n'ayant pas le même rapport à la santé, désorientation des jeunes, cadre de vie peu attrayant, environnement, faiblesse des revenus...

Par ailleurs, toutes les études font ressortir une accumulation de pathologies mineures non soignées ou mal suivies notamment concernant les troubles visuels, des pathologies dentaires plus ou moins négligées, des phénomènes dépressifs, des conduites addictives...

Objectif général : Favoriser l'insertion sociale des habitants par des actions d'éducation à la santé (entendue comme un bien être physique, mental et social).

Objectifs opérationnels :

- Accès administratif et financier à la prévention et aux soins : levée des divers obstacles administratifs, financiers ou concernant l'accessibilité aux structures et aux cabinets de consultations et de soins.

- Familiarisation aux usages des professionnels et des structures de soins : familiarisation aux règles, aux procédures et au fonctionnement de certaines structures, ainsi qu'au langage, aux usages et pratiques des professionnels.
- Acquisition de la capacité à prendre en charge soi-même sa propre santé : l'autonomie de chaque individu et sa capacité à prendre en considération sa propre santé.
- Développement de la capacité à recourir aux moyens préventifs et curatifs : savoir consulter de manière opportune et d'utiliser au mieux les ressources du système de santé.

➤ **Axes communaux à développer :**

- Elaboration d'un Atelier Santé Ville à travers une démarche communautaire partenariale qui permette aux habitants d'occuper une place centrale dans les échanges entre professionnels et non-professionnels.
- Mettre en place un réseau de professionnels concernés par la problématique santé
- Développer des actions coordonnées de promotion de la santé (dépistage des troubles du langage, actions de prévention et de sensibilisation...) en lien avec les autres thématiques notamment concernant l'emploi et la réussite éducative.

E. Citoyenneté et prévention de la délinquance

Thématique intercommunale traitée au niveau de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunal (C.L.S.P.D.I.).

Ainsi, le C.L.S.P.D.I. sera le cadre privilégié de la concertation en la matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

➤ **Axes communaux à développer :**

- Actions de promotion de la citoyenneté à destination des enfants et adolescents (M.S.T., relations garçons/filles, toxicomanie, prévention routière...)
- Recrutement d'un éducateur spécialisé pour travailler sur le public des collégiens et lutter contre l'échec scolaire et la déscolarisation (signature d'une convention avec le Conseil Général). Partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative et le C.L.S.P.D.I.

IV. Pilotage, suivi et évaluation du C.U.C.S.

A. PILOTAGE

Deux instances :

- Le Comité de Pilotage
- Le Comité Technique

1. Le Comité de Pilotage

C'est l'instance de décision politique du C.U.C.S. et de validation de ses conditions de mise en œuvre. Le Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale regroupe l'ensemble des signataires du contrat. Il est animé sous la responsabilité conjointe du Maire de Deuil-la-Barre (ou de ses représentants) et du Préfet du Val d'Oise (ou de ses représentants). Il se réunit environ 1 à 2 fois par an.

Missions :

- La définition des enjeux stratégiques
- Le cadrage des grandes orientations
- L'adoption des programmes d'action et de leur financement
- La décision de réorienter le contrat et/ou de passer un avenant à la convention-cadre
- La prescription de l'évaluation et sa restitution

2. Le Comité Technique

Il est l'appui technique du Comité de Pilotage et à ce titre assure le pilotage technique du C.C.U.S. et met en œuvre techniquement l'évaluation. Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Missions:

- Proposer des orientations
- Examiner les dossiers proposés par les porteurs de projet en regard des orientations définies préalablement par le Comité de pilotage
- Conduire leur mise en œuvre
- Préparer les comités de pilotage
- Animer les réseaux des différents partenaires concernés
- Participer au comité de pilotage des différents dispositifs existants

B. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Le suivi et la mise en œuvre du C.U.C.S. sont assurés par le Chef de Projet de l'équipe M.O.U.S. (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) cofinancée par l'Etat.

C. EVALUATION

1. Bilans

Le code général des collectivités territoriales précise que deux documents sont présentés chaque année au conseil Municipal :

- Le rapport d'utilisation des crédits de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- Le rapport d'observation sur l'évolution des territoires en Zone Urbaine Sensible

De plus, le C.I.V. du 9 mars 2006 a instauré le principe d'un troisième document annuel :

- Le bilan des actions mises en œuvre localement

2. Evaluation

L'évaluation doit donner au Comité de Pilotage les moyens de préciser et de mesurer la portée des engagements initiaux, d'évaluer l'impact et les effets des actions financées et de procéder aux réorientations des priorités ou à la modification des modalités du C.U.C.S.

L'enjeu est de mesurer l'efficacité de l'action du C.U.C.S. sur les territoires et les populations ciblées aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Dans cette perspective, l'ensemble des indicateurs renseignés par l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles doit permettre d'évaluer la pertinence des actions mises en place ainsi que l'évolution sociale des habitants.